



NE PAS FAIRE JUSTICE : COMMENT  
GÉRER LES AGRESSIONS SEXUELLES (AS)  
EN DEHORS DE LA **PISSE** PÉNALE ?

# Sommaire

Pourquoi la justice pénale est à abolir ? .....	8
<b>C'est quoi la justice ?</b> .....	8
La justice, ça va de soi ? .....	8
Justice = souffrance ? .....	9
<b>La prison est obsolète</b> .....	11
ça sert à quoi la prison ? .....	11
<b>Le système pénal ne répond pas aux besoins des victimes</b> .....	16
Théorie des agressions sexuelles .....	19
<b>Sociologiser les agressions sexuelles</b> .....	19
La culture du viol .....	19
Les mythes et les croyances sur les AS .....	24
Le racisme dans la culture du viol .....	25
Outils .....	26
<b>Récit d'un processus de plainte</b> .....	26
<b>Justices alternatives</b> .....	28
Justice restaurative .....	28
La justice transformative .....	32
Les limites et difficultés des justices alternatives .....	34
<b>Dans les groupes d'amie·x</b> .....	35
Les AS à l'intérieur des groupes .....	35
<b>Exclusion</b> .....	39
<b>La vengeance</b> .....	41
Conclusion ? .....	43
Ressources (livres, articles, podcasts, associations etc.) .....	45

## Notre politique de l'orthographe et de la syntaxe

- **écriture inclusive** : ce fanzine utilise l'écriture inclusive (terminaisons -ex ou -exs au pluriel)<sup>1</sup>, ce qui permet d'intégrer à notre propos tout le monde et de questionner le régime binaire.  
Lorsque nous utilisons le masculin, ça signifie que nous désignons les hommes. L'écriture inclusive permet donc une précision que le masculin neutre ne permet pas : ce sont les hommes qui agressent, non pas les humains en général.
- **majuscules** : nous supprimons les majuscules à certains noms propres. La majuscule tend à magnifier le nom qu'elle précède, et nous nous opposons à la célébration d'entités comme l'état, la suisse ou genève.
- **langage simple et familier** : on veut un langage qui rende le fanzine le plus compréhensible possible, mais on a l'impression de pas toujours avoir réussi.
- **abréviations** : c'est plus rapide !
- **dessins** : c'est fun et c'est beau !

---

<sup>1</sup> Suggestion de lecture : tu peux lire les terminaisons en .e.x.s comme au féminin puis en ajoutant le son "x" comme dans Matrix.

Hello !

On est le GT genre, groupe féministe de la CUAE qui est le syndicat étudiant de l'uni de Genève.

L'idée de ce fanzine part d'un mélange entre une volonté de thématiser autour des questions d'agressions sexuelles et d'un questionnement sur le système pénal et ses logiques punitives. On est pour l'abolition du système pénal (prisons, police, tribunaux) et on trouve que c'est difficile d'imaginer la gestion des agressions sexuelles (dans le reste du texte, on note « AS » pour simplifier) en dehors du système pénal, de remettre en question sa légitimité et de trouver des alternatives à ses réponses punitives. La plupart des mouvements féministes contemporains qui thématise ces questions visent à "mettre les violeurs en prison", en pensant que les hommes agresseraient moins s'ils avaient peur des répercussions pénales.

Pourtant, dès les années 1970, des mouvements féministes avaient déjà des façons de répondre aux AS en étant anti-carcéraux. Par exemple en France, la ligue du droit des femmes et les femmes du comité d'action des prisonniers revendiquaient des procès sans condamnation pénale. Les militantes portaient plainte contre leurs agresseurs (pour que l'acte soit reconnu) puis allaient dans les tribunaux pour revendiquer leur libération, en disant que la répression individuelle des violeurs ne mettrait pas fin aux AS en général.

La production sociale des "crimes" est souvent mise en avant, comme pour les vols qui sont produits par la pauvreté (elle-même produite par le système capitaliste), mais on montre rarement que les AS sont aussi produites socialement.

On a donc eu envie d'écrire ce fanzine pour pouvoir approfondir ces sujets et réfléchir à comment envisager et surtout répondre aux AS dans une perspective abolitionniste du système pénal.

AVERTISSEMENT : comme on peut s'y attendre vu le thème du texte, on va écrire sur les AS de manière explicite et approfondie.

Le sujet étant sensible, on veut mettre au clair qu'on va naviguer entre plusieurs niveaux, le politique (les systèmes de domination, les oppressions, etc) et le personnel (les ressentis et besoins des individus). Même si les deux niveaux interagissent, on veut quand même parfois les séparer dans ce fanzine. On n'est pas en train de juger les individus sur leurs réponses individuelles aux AS. Par exemple, on sait bien que la réalité des victimes rend parfois extrêmement compliqué le non-recours au système pénal (ex : obtenir la garde des enfants, recevoir les aides sociales, se faire reloger).

Ce qui nous intéresse, c'est quels changements collectifs on peut amorcer pour qu'il existe d'autres réponses viables. Gwenola Ricordeau le résume bien quand elle écrit que **"tout recours au pénal est un échec collectif dont on doit se saisir pour réfléchir à l'instauration de solutions collectives"**<sup>2</sup>.

Selon le rapport du conseil fédéral de 2020 "Harcèlement sexuel en Suisse : ampleur et évolution", 95% des personnes qui font des AS sont des hommes. Pour cette raison, on va parler de violences masculines (plutôt que de violences faites aux femmes) pour montrer que c'est les hommes qui agressent des femmes (cis et trans) mais aussi des hommes trans et/ou des personnes non-binaires et/ou des pédés. De plus, on va utiliser l'écriture inclusive (ex. lecteur.ice.x.s) ou épïcène (ex. le lectorat), mais on va écrire "les agresseurs" au masculin.

---

<sup>2</sup> Dans le livre "Pour elles toutes", p. 184

Ce fanzine est séparé en trois parties :

(1) **Pourquoi le système pénal est à abolir ?** où on montre que le système pénal crée de la domination et de l'inégalité plus qu'il ne règle des problèmes.

(2) **Pourquoi et comment les AS sont produites socialement ?** où on montre pourquoi les AS ne sont pas un problème individuel mais sont produites par le système patriarcal, puis comment les réponses institutionnelles aux agressions sexuelles reproduisent les systèmes d'oppression (tout particulièrement raciste et classiste).

(3) **Quelles sont les réponses possibles ?** où on plonge dans les outils concrets de réponse aux AS, qu'ils soient pénaux (qu'est-ce que ça veut dire concrètement de porter plainte pour agression sexuelle ?) ou extra-pénaux (vengeance, gestion dans un groupe d'amie·x, etc.) et on essaye de voir leurs points positifs et négatifs.

En quelques phrases on voulait revenir sur le processus de réflexion et d'écriture de ce fanzine. On a commencé à écrire sur ce sujet car on s'est fait agressé·e·x, qu'on soutient des pote·s dans leur AS mais aussi parce qu'on connaît des gens qui ont agressé, parce que parfois on est resté·e pote·s avec eux, parfois on s'est demandé comment intervenir ou pas/comment interagir avec eux. Il nous a manqué des outils pour prendre plus collectivement en charge les AS.

Dans l'écriture de cette brochure, on est passé par un tas d'étapes, on a partagé des avis différents, nos réflexions ont bougé, on a parfois changé d'avis. On a donc eu envie de mettre ensemble des choses chouettes qu'on a lues, qui ont mené à des discussions. On écrit ce fanzine pour pouvoir continuer de discuter de ces sujets, gérer collectivement ces agressions, s'organiser, se soutenir. On a trouvé dur parfois, on a manqué d'exemples, on a tenté des choses.

Pendant l'écriture de ce fanzine, on a décidé de faire une journée de discussion plus large que juste entre les gens qui ont travaillé sur ce fanzine, et on a proposé notamment à des mecs cis ou à des groupes où il y en avait.

On se disait que ça pouvait être cool d'avoir plus de points de vue concrets sur le fait de gérer des AS dans les groupes d'amiexs / collectifs (et donc c'était utile d'avoir des gens qui ont vécu ça, peut importe si c'était des mecs cis ou non). On voulait aussi que les mecs cis participent à la gestion des AS et mettent la main à la pâte. A un autre moment, on a présenté le fanzine (pas encore fini) dans une cantine politique organisée par un collectif autonome. Dans ces deux événements, aucuns mec cis (ou presque) n'étaient présents. ça nous a fait réfléchir autant que ça nous a saouléxs, et on voulait juste le partager ici. Les mecs cis autonomes et gauchistes en ont qqch à foutre des luttes féministes ? Pourquoi ils viennent pas quand on leur propose de nous rejoindre ? Pourquoi ils font pas de taff sur des questions qui les concernent (c'est des mecs cis donc des potentiels agresseurs) ?

Pour finir cette longue introduction, on vous invite à lire ce fanzine, y porter un regard critique, en discuter en groupe, etc. Comme on l'a dit, nos avis ont évolué en l'écrivant donc tout n'est pas ancré dans le marbre. C'est avec beaucoup de plaisir que vous pouvez nous envoyer tous vos commentaires / questions / ralages à l'adresse [genre@cuae.ch](mailto:genre@cuae.ch) ou sur instagram @gt.genrecuae !

Bonne lecture !

# Pourquoi la justice pénale est à abolir ?

## C'est quoi la justice ?

La justice, ça va de soi ?

Même si on ne le veut pas, on pense souvent que nos institutions (genre l'état, les écoles, les hôpitaux, etc.) sont nécessaires et naturelles. C'est-à-dire :

- nécessaire : qui ne peut pas être autrement, comme si on ne pouvait pas faire sans
- naturelle : qui allait forcément arriver selon les "lois de la nature" et du progrès

### Questionner la justice

- Comprendre comment la justice est apparue historiquement et est produite socialement. En fait, les façons de faire la justice n'ont pas toujours été les mêmes partout et à tous les moments. Elles diffèrent selon les cultures et les époques.
- Comparer ces différentes façons de faire la justice : il n'existe pas une manière vraie/bonne/universelle de faire la justice.
- Critiquer la façon d'aujourd'hui de faire la justice : trouver les aspects positifs et négatifs (par exemple, c'est chouette que tout le monde ait droit à un avocat mais c'est nul que la loi soit trop compliquée pour pouvoir la comprendre seule sans aide)
- Penser à comment faire justice autrement, peut-être en s'inspirant de modèles passés, existant ailleurs/à d'autres échelles, ou qui n'existent pas encore!

Pour la justice, on a aussi ce regard biaisé. Quand on parle de justice ici, on parle de la façon dont on règle un conflit dans une société (par exemple, en passant par un tribunal, en faisant une médiation, en punissant un enfant qui a fait une bêtise, en imposant une amende, ...). En suisse, la forme concrète que prend la justice est le système pénal (tribunaux, police, prison, loi).

### Justice = souffrance ?

Le système pénal actuel lie souffrance et justice. Ce lien paraît évident mais ça ne l'est pas, il est construit socialement. Les évidences sont souvent produites par les dominants et ça leur profite.

En effet, le système punitif actuel est plutôt récent. Il daterait de plus ou moins la fin du 18ème siècle. Par exemple, dans la Rome républicaine et au moyen âge, c'est plutôt la logique restaurative (on en parlera plus tard!) qui prime. A ces époques-là, c'est la victime qu'on "répare" si on l'a lésée car on a comme une dette envers elle. Il est donc exigé réparation de la victime plutôt que punition du/de la « criminel.le ». C'est la religion chrétienne qui va valoriser la souffrance : pour se racheter, il faut souffrir d'une manière ou d'une autre.

Souvent, la frontière entre faire justice et faire souffrir n'est pas si claire. Au point où on peut se demander si les punitions données par l'état ne sont pas une manière de faire souffrir ceux qui perturbent l'ordre social. De plus, il n'y a pas de définition absolue du crime. Il serait soi-disant défini par le bon sens, comme si on pouvait spontanément savoir ce qui est "bien" ou "mal". Souvent, cette définition prétendument objective et universelle favorise avant tout les intérêts des dominants.



LES LOIS SONT FAITES PAR DES  
GENS AUXQUELS ELLES NE SONT  
PAS DESTINÉES, MAIS POUR ÊTRE  
APPLIQUÉES A CEUX QUI NE LES  
ONT PAS FAITES. - FOUCAULT

LE 6T GENRE

EVH... 6 PO COMPRIS

BEN, EN GROS  
LES RICHES FONT DES LOIS  
POUR PUNIR LES PAUVRES.

## La prison est obsolète

Dans cette partie, on va présenter quelques bases de l'abolitionnisme pénal. On a fait un condensé de lectures podcast films et autres travaux anticarcéraux.

ça sert à quoi la prison ?

Dans les discours courants, la prison est souvent présentée comme ayant 4 fonctions, qui sont utilisées pour justifier son existence. Ces 4 fonctions sont (1) la neutralisation, (2) la réadaptation, (3) la dissuasion et (4) l'expiation. On va examiner ces 4 rôles supposés de plus près.

(1) La neutralisation

La **neutralisation** est peut-être la justification la plus mobilisée. Elle prétend que la prison permet de mettre à l'écart les personnes dangereuses pour protéger le reste de la société. Ce raisonnement implique que sans prison, la société serait grouillante de malfaiteurs et que les braves gens seraient en danger. Cette justification ne tient pas la route: factuellement, l'immense majorité des personnes qui commettent des actes considérés comme illégaux ne sont pas en prison. La proportion de personnes ayant commis des agressions sexuelles qui est emprisonnée est très faible. De plus, les quelques personnes qui sont enfermées ne le sont pas pour toujours. Même si la neutralisation fonctionnait (ce qui est une illusion), ce ne serait donc que pour une durée limitée.

(2) La réadaptation

Selon la logique de la **réadaptation**, les criminels ont un problème et il faut les corriger. La prison aurait cette fonction disciplinaire et apprendrait aux "déviant" à se comporter de manière conforme aux attentes de la société. Cette justification est en totale contradiction avec ce qu'est l'institution de la prison. La prison est un lieu violence pour les personnes détenues. Ce climat de violence est causé par la brutalité des matons, le fait d'être enfermé.e.x dans des espaces confinés, le fait d'être coupé.e.x des liens sociaux, etc.

Elle ne corrige en rien les facteurs externes (comme la pauvreté) qui sont très liés à la commission d'actes qualifiés d'illégaux. Pour les AS par exemple, il est complètement délirant d'imaginer qu'enfermer pendant des mois ou des années un homme qui a violé va "le changer". Penser que c'est le cas perpétue le mythe du viol comme un acte isolé et déviant, alors que c'est ultra fréquent. Cela évite de chercher à agir sur les réelles causes du viol:

- la domination masculine
- la dépendance économique des femmes envers leur conjoint qui les empêche de partir
- la culture du viol qui le normalise et l'encourage
- etc.

### (3) La dissuasion

La **dissuasion** est l'idée selon laquelle la prison fait tellement peur qu'elle permet de prévenir la criminalité. Ce mythe est totalement infondé. Selon cette logique, la criminalité aurait dû être éradiquée depuis le temps que la prison existe! Or on peut constater que ce n'est pas le cas. Au contraire, l'emprisonnement de masse a énormément augmenté depuis les années 1970. Il n'y a aucune preuve fondée que la potentialité d'une peine de prison dissuade la réalisation d'actes illégaux.

De plus, la prison cible un groupe de personnes très spécifique (des populations pauvres, racisées, étrangères). Ce sont donc toujours les mêmes qui sont confronté.e.x.s à cette répression et qui en subissent les conséquences et qui en subissent les conséquences. Il est très fréquent qu'un individu soit confronté à la prison au travers de son entourage (des membres de sa famille ou des amis qui sont emprisonnés) avant d'être lui-même enfermé. Or, si la logique de la dissuasion fonctionnait vraiment, ces personnes devraient être les plus confrontées et donc les plus "dissuadées" de faire des actes illégaux. Pourtant, la réalité montre que ce sont toujours ces personnes qui sont les plus enfermées, alors qu'elles ont conscience tout au long de leur vie que la prison est un passage probable.

Finalement, si la dissuasion fonctionnait, personne ne retournerait en prison, car elles auraient "appris la leçon". Or il est extrêmement fréquent que des personnes subissent plusieurs périodes d'enfermement au cours de leur vie.

#### (4) L'expiation

L'**expiation** est l'idée que la prison a pour but de "faire payer" la personne qui a fauté, et qui pourrait se repentir comme ça. Cette vision moralisatrice de la prison voit la punition comme un but en soi. Toutefois bien que la prison provoque des souffrances bien que la prison provoque des souffrances, il n'est pas établi que celles-ci mènent à une transformation. Et il est encore moins certain que punir pour punir soit un but souhaitable. De plus, quel exemple donne l'état à la population ? Séquestrer pour punir et déshumaniser des personnes donne le message que faire du mal à d'autres personnes peut être légitime selon les raisons. Pour le cas des agressions sexuelles, punir aveuglément un auteur est une solution insatisfaisante car cela ne garantit ni la non-répétition de l'agression, ni le futur bien-être de la victime.

Des quatre justifications proposées, aucune n'est donc vraiment convaincante. Mais alors, est-ce que la prison ne marche pas ? Cette conclusion est tentante, mais c'est en réalité plus juste de dire que la prison fonctionne parfaitement. Simplement, sa fonction n'est pas la neutralisation, la réadaptation, la dissuasion ou l'expiation.

La prison est un outil de tri social qui a comme fonction de désigner un groupe de personnes bien précis comme criminel : les personnes pauvres et principalement noires, arabes, des Balkans, rroms et latin@s. Ces personnes sont surreprésentées en prison car les autorités pénales enferment ceux qu'elles considèrent comme indésirables. Et dans un système capitaliste et raciste, l'indésirable est pauvre et racisé.

Comprendre à quoi sert la prison revient donc à comprendre que "le « **Que** punit-on » cache le « **Qui** punit-on »" (Parlons Prisons). Les illégalismes qui

sont punis sont donc choisis en fonction du type de personnes qui les commet.

### **Exemple aux états-unis : la guerre contre le crack**

Dans les années 80, les états-unis ont commencé à vouloir punir très sévèrement les vendeur.euse.x.s et consommateur.ice.x.s de crack. A ce moment-là, les crimes liés au crack étaient punis beaucoup plus sévèrement que ceux liés à la cocaïne (alors que c'est plus ou moins la même drogue). Pourquoi? Parce qu'aux états-unis, le crack est une drogue plus vendue et consommée par les personnes précaires et noires et la cocaïne principalement par les personnes blanches et riches (genre les banquiers et traders). Le but était donc de réprimer et emprisonner les personnes afro-étasuniennes (à ce sujet, voir le documentaire *The 13th* d'Aya DuVernay).

De manière générale, le système pénal vise donc une population (en suisse, les hommes noirs et arabes) et réprime les actes que cette population fait. La survisibilisation du harcèlement de rue s'ancre dans la même logique: si c'est cette forme d'AS qui est visibilisée par les autorités, c'est pour criminaliser les hommes racisés et pauvres. Le système pénal n'est pas une entité neutre qui combattrait le "crime" pour défendre la "justice", c'est un système basé sur le racisme et le classisme<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Sur ce sujet voir par exemple le livre *Que fait la police ?* de Paul Roché

## La prison en suisse

En janvier 2023, la suisse comptait 6445 personnes emprisonnées<sup>1</sup>. Les conditions carcérales suisses sont désastreuses. A Genève, les prisons sont régulièrement dénoncées pour leur saleté, leur surpopulation et l'horreur que représente la canicule dans des espaces exigus et impossibles à aérer (témoignage d'un détenu recueilli par Parlons Prison<sup>1</sup>). Les conditions de détention de la Favra, prison genevoises, ont été qualifiées d'indignes par la justice genevoise<sup>1</sup>. La prison de Champ-dollon a été condamnée par la cour européenne des droits de l'homme en 2020<sup>1</sup>. La vie pour les détenus y est insupportable: 23h/24 en cellule, aucune intimité, intimidation par les matons, flicage et censure du courrier, attente interminable pour des rendez-vous médicaux, envoi arbitraire au cachot, nourriture immonde, seulement 1h de parloir par semaine...



## **Le système pénal ne répond pas aux besoins des victimes**

La prise en compte des victimes d'AS est essentielle et doit être au centre. Dans le système pénal, les victimes n'ont que très peu (voir aucun) suivis et accompagnements à la suite d'agressions. Iels peuvent bénéficier d'un suivi psychologique en obtenant une ordonnance par leur médecin généraliste. Cependant, le processus pour obtenir une aide psychologique demande une implication active de la part de la victime : prendre rdv avec le médecin pour l'ordonnance, rechercher un.ex psy, obtenir un rdv (souvent bcp d'attente). Ces démarches sont d'autant plus éprouvantes et épuisantes spécialement après de potentiels traumatismes vécus.

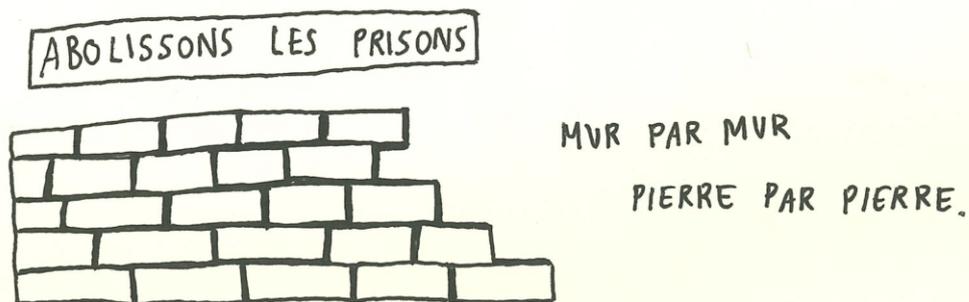
Ce manquement du système pénal quant à l'accompagnement des victimes d'AS s'illustre fortement dans son incapacité volontaire à répondre aux besoins spécifiques des victimes. En regroupant ces besoins en 4 parties, on va expliquer et montrer en quoi le système pénal est incapable de répondre à ceux-ci. Pour cette partie on s'inspire principalement de l'article de Ruth Morris traduit dans le livre *Crimes et Peines* de Gwenola Ricordeau.

<b>BESOINS</b>	<i>Explication</i>	<i>Comment le système pénal ne les apaise pas</i>
<b>de réponse</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les victimes ont souvent plein de questions (générales ou spécifiques) sans réponses : <i>“pourquoi moi ?”</i>.</li><li>- Ces questions peuvent obséder la victime.</li><li>- Avoir des réponses peut permettre de mieux comprendre la situation.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pas de contact possible entre victime et agresseur.</li><li>- L'agresseur n'a rien à gagner à donner des réponses, car cela pourrait jouer en sa défaveur lors d'un potentiel procès.</li></ul>

<b>BESOINS</b>	<i>Explication</i>	<i>Comment le système pénal ne les apaise pas</i>
<b>de reconnaissance du préjudice subi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les victimes ont besoin qu'on reconnaisse leur vécu et qu'elles ne sont pas responsables de leur agression.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fait l'inverse : pendant le procès, le but de l'avocat de l'agresseur est de défendre son client, et donc souvent de montrer que la victime l'aurait "bien cherché", n'aurait "pas vraiment dit non", etc.</li> </ul>
<b>de sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les victimes ont besoin de (re)trouver une sensation de sécurité après avoir subi une AS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en scène du procès peut contribuer à faire des agresseurs une figure lointaine et effrayante</li> <li>- Le système pénal étant répressif et non transformatif, rien n'est mis réellement en place pour que les hommes cis n'agressent plus.</li> </ul>
<b>de réparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- On pense souvent la réparation comme un "remboursement" ou une "contrepartie" des torts commis.</li> <li>- Pour les AS : aucune réparation matérielle n'est possible (on ne va pas faire subir une agression à l'agresseur et de l'argent n'équivaut pas à une agression).</li> <li>- Ce qu'on entend ici par "réparation" : plutôt le fait pour la victime de se sentir appartenir à un groupe qui l'aime et se soucie d'elle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le système pénal isole les victimes, par toutes les procédures qui prennent beaucoup de temps et qui doivent être faites seules.</li> <li>- Ne permet donc en aucun cas un travail de <i>care</i> communautaire.</li> </ul>

### **Notre positionnement**

Notre féminisme est indissociable d'un antiracisme et d'un anticapitalisme radical. Abolir la prison est un objectif de nos luttes et nous refusons de voir le système pénal comme une solution de notre combat contre les violences sexuelles. Personne ne mérite d'être enfermé, personne ne devrait être en prison. Nous voulons voir la prison pour ce qu'elle est: un instrument de ségrégation raciale qui criminalise les pauvres et qui leur inflige, à eux et à leur entourage, une violence sans nom. Cette institution est à combattre inlassablement et on vomit le vernis progressiste qui cherche à la présenter comme moderne et respectueuse de la dignité humaine. Nous nous opposons fermement au fémonationalisme qui instrumentalise les luttes féministes au profit d'une rhétorique raciste (par exemple, "il faut protéger les femmes blanches des violeurs étrangers et tous les renvoyer de suisse"). Nous nous opposons également aux politiques sécuritaires qui proposent une supposée "protection des femmes" grâce à l'augmentation de la surveillance, de la présence policière, de la répression administrative et de l'incarcération. La police n'est pas une alliée des féministes, pas plus que la justice ou la prison. Nous voulons construire des solidarités et des manières de faire indépendantes de l'état qui est profondément patriarcal. Nous ne verrons jamais le fait d'envoyer nos agresseurs en prison comme une solution de nos luttes féministes et nous croyons fermement que les solutions sont ailleurs.



# Théorie des agressions sexuelles

## **Sociologiser les agressions sexuelles**

Les AS sont souvent représentées comme étant des actes isolés, des comportements déviants d'individus à punir ou condamner. A l'inverse de cet imaginaire individualiste, les mouvements féministes ont politisé les AS. En effet, ils ont montré que les AS sont produites structurellement pour opprimer les femmes et que la peur des AS fait partie de leur socialisation.

Les agressions sexuelles ne sont pas extra-ordinaires :

- Elles sont quotidiennes donc ordinaires.
- Elles ne viennent pas de nulle part. C'est pas qqun qui se réveille un jour avec l'idée de faire une AS. C'est la conséquence logique d'une société sexiste.

L'oppression systémique des femmes et des minorités de genre permet et donne le droit aux hommes cis d'exercer leur domination sur les autres personnes et sur leur corps. C'est ça la culture du viol.

### La culture du viol

Par culture du viol, on entend l'ensemble des comportements ou des attitudes qui minimisent, normalisent, voir encouragent le viol.

Cette culture du viol repose sur la mise à disposition du corps des femmes et des minorités de genre pour le plaisir des hommes et fonctionne selon deux postulats :

- Les hommes ont besoin de sexualité
- Les femmes doivent satisfaire les hommes.

Dans la croyance populaire, les hommes ont besoin de sexe dans leur vie et doivent absolument exprimer leurs pulsions sexuelles sinon ils deviendraient fous ou se comporteraient mal. Il y a donc une légitimation totale de la prédation sexuelle des hommes par des besoins naturels qu'ils ne peuvent pas contrôler et qui les déresponsabilise de leurs comportements violents. Les femmes et les minorités de genre quant à elles

sont totalement objectifiées (rendues objet), elles n'ont ni désir, ni besoins, elles sont juste là pour satisfaire les besoins des hommes et basta.

La culture du viol banalise et légitime les AS, et elle sert à maintenir la domination masculine sur les femmes et les minorités de genre.

### 1. *Les scripts sexuels*

La culture du viol imprègne la sexualité, les normes qui l'entourent et construit de manière genrée les attitudes à avoir dans la séduction. En effet, en fonction de si l'on est une femme ou un homme, ce ne sont pas les mêmes comportements qui sont attendus de nous. Ces normes sont construites de manière complémentaire : les hommes séduisent, les femmes se font draguer. Tout au long de notre vie, que ce soit en regardant des films ou entre nous pendant l'adolescence, on apprend ces rôles de genre qui régissent l'hétérosexualité. On peut résumer ces rôles de la manière suivante:

- La masculinité est associée au rôle actif: il est attendu des hommes qu'ils prennent toutes les initiatives dans la séduction et la sexualité. Nous savons toutes que *“c'est à lui de faire le premier pas”*.
- La féminité est associée à un rôle passif, il est attendu des femmes qu'elles soient dans la retenue, qu'elles cèdent aux attentes des hommes<sup>4</sup>.
- La valeur des hommes dépend de leur capacité à séduire les femmes et à parvenir à leurs fins. Un homme qui réussit à séduire et à coucher avec des femmes est vu comme viril et est validé dans sa masculinité.
- La valeur des femmes dépend de leur résistance à la drague, synonyme de pureté et de dignité. Une femme qui *“se fait courir après”, “résiste aux avances”, ne “cède pas tout de suite”* est vue comme respectable et est validée dans sa féminité. Skip il ne

---

<sup>4</sup> Voir le livre *“L'amour au temps du numérique”* de Marie Bergsröm, surtout le chapitre 5 : *“Le temps d'une rencontre”*

faudrait “*jamais coucher le premier soir*”<sup>5</sup>, idée que l'on fait peser sur les femmes mais pas (ou moins) sur les hommes.

- La drague est une traque, une course, entre celui qui initie, celle qui résiste, jusqu’au moment où il “réussit”, et où elle “cède”.
- La durée de cette course à une importance capitale dans ce qui se joue : si une femme ne résiste pas assez, elle est trop “facile”. Et si elle résiste trop longtemps, elle va se dire que le gars va perdre son intérêt, elle va être taxée de frigide ou sainte ni-touche.
- Le moment où la femme cède est valorisé comme une récompense de la performance de l’homme, preuve de sa masculinité et de sa virilité.

Ces rôles de genre dictent la manière dont nous devons nous comporter et orchestrent nos interactions. On parle de “scripts sexuels” pour parler de ces comportements appris, intériorisés et reproduits, c'est-à-dire que ces interactions fonctionnent comme le script d’une pièce théâtrale, pré-écrit et difficilement modifiable.

Ces scripts sexuels dominants n’ont rien d’anodin, ils sont le terreau fertile d’une culture basée sur le non-consentement, le non-respect des limites et instaure une zone de flou, qui rend difficilement identifiables les AS.

- Puisqu’il est valorisé pour les femmes de se faire désirer et de résister aux hommes dans la séduction, leur refus a été totalement désincarné de son sens.
- Le scénario de la séduction implique de ne pas prendre au sérieux le non des femmes, ou de le prendre comme un signe d’intérêt.
- L’insistance des hommes dans la séduction est valorisée comme un signe d’intérêt de leur part et doit être prise comme flatteuse pour les femmes.

L’ensemble du script sexuel est donc calqué sur la culture du viol.

---

<sup>5</sup> Souvent, ces discours sont dit entre femmes, on voit donc que la culture du viol est intériorisée aussi celle qui en sont les victimes. On peut voir beaucoup d’exemples dans des films et séries étasuniennes genre “*sex and the city*”. Voir le livre *Sex and the series* d’Iris Brey.

## 2. Dans la production culturelle

La culture du viol, qui influence la manière dont le viol est perçu par l'imaginaire social est diffusée par le cinéma, la littérature les médias, la publicité, l'éducation.

Sur instagram, @feministangst a justement bien expliqué les processus de la culture du viol avec plusieurs exemples très parlants tirés de films, séries et chansons :

**Romantisation des relations toxiques/violentes** : les relations toxiques/violentes, où l'homme manipule psychologiquement et a des comportements violents envers sa copine, sont présentées comme "intéressantes", "fun" et enviabes par les médias. Par exemple, le couple d'Harley Quinn et le Joker montre à quel point les tentatives de meurtres, les abus sexuels et psychologiques sont considérés comme des preuves d'amour. Cette romantisation fait croire aux spectateurices que le couple ne peut être parfait qu'avec de la violence.

**Slut-shaming et disponibilisation** : les femmes sont présentées soit comme des "putes" qui couchent avec n'importe qui ou des prudes sainte-nitouche. Même si ces deux extrêmes ont chacun des connotations négatives, il y'en a un qui est présenté comme plus acceptable dans la société : femme pour une nuit vs. femme pour la vie, entraînant une difficulté à s'approprier sa sexualité en dehors du désir des hommes. Paradoxalement, les femmes "se doivent" d'offrir/accepter des rapports sexuels et affectifs aux hommes (cf. devoir conjugal dans les contrats de mariage) (cf. fanzine contre l'hétérosexualité<sup>6</sup>). L'injonction faite aux femmes de se libérer sexuellement ne permet pas pour autant de s'émanciper d'une sexualité patriarcale. Les femmes et les minorités de genre se retrouvent ainsi toujours contrôlées et jugées.

---

<sup>6</sup> <https://reverse.co/analyses/article/contre-l-heterosexualite-4158>

**Hétéro-norme et domination masculine** : les fins "heureuses" dans les films mettent bien trop souvent en scène les schémas patriarcaux de l'homme qui enlève une femme à sa vie de célibataire épanouie pour la mettre dans une vie traditionnelle bien rangée qui implique de suivre et encourager les projets de cet homme, en dépit des siens. On peut prendre l'exemple de *Shrek 4* où, à cause d'une malédiction, Shrek se retrouve dans un monde où il n'est jamais né et Fiona vit donc sa best life entourée de ses camarades révolutionnaires. Shrek réussit finalement à la draguer et sortir de cette malédiction en retournant dans le monde où Fiona est sa femme, en ne pensant qu'à son propre plaisir et en ne tenant pas compte du fait que Fiona était sûrement bien plus heureuse sans lui.

La culture de l'inceste fait partie de la culture du viol, où l'on retrouve la domination d'un corps par l'autre (le plus souvent par un homme). L'inceste touche 1 personne sur 10 en France (ça représente environ 2 à 3 enfants par classe), c'est à dire que c'est un phénomène qui touche tout le monde (voir le livre collectif *La culture de l'inceste*). La culture de l'inceste est dans la continuité de toutes les violences masculines. Elle fait partie d'un système qui autorise la domination des hommes sur le corps des enfants, tout comme ils peuvent dominer le corps des femmes et des TPG (trans pédés gouines). L'inceste est souvent décrit comme un tabou, mais en réalité il est très présent dans les films, séries, chansons où il est non seulement normalisé mais surtout érotisé : *Lolita*, *Léon* ou encore la chanson *Charlotte for Ever* du degueu Gainsbourgeois. La banalisation de cette représentation érotisée de l'inceste ne montre jamais l'inceste comme un acte de violence et de domination : c'est là qu'existe le tabou de l'inceste, on en parle jamais sous l'angle des violences sexuelles. À ce sujet, nous vous conseillons les livres *La culture de l'inceste* (2022), écrit en collectif, *Le berceau des dominations - Anthropologie de l'inceste* (2021) de Dorothee Dussy, qui sociologisent l'inceste et la vidéo youtube "Julien de Damso vu par la sociologie" de la chaîne de Gregoire Simpson.

## Les mythes et les croyances sur les AS

La culture du viol repose sur de nombreux mythes qui façonnent l'imaginaire collectif sur ce à quoi un viol ressemble. Ces mythes sont relayés par les médias, l'entourage, la police, etc. On a pas eu envie de réécrire tous ces mythes pour ne pas continuer à les faire exister. On voit très bien quels sont les mythes et on a toujours à faire à ces discours.

En réalité les AS c'est ça :

- L'énorme majorité (80%<sup>7</sup>) des agressions sexuelles sont commises par une personne connue, un partenaire, un ex-conjoint, un membre de la famille ou un ami de la famille.
- Il y a autant d'agressions sexuelles la nuit que le jour. Les lieux où il y a le plus d'agressions sexuelles sont la maison ou le lieu de travail
- Les AS sont présentes dans toutes les classes sociales, contextes, indépendamment de l'origine des personnes.
- Les hommes racisés ne commettent pas plus d'AS que les hommes blancs.
- Les personnes racisées subissent plus d'AS que les personnes blanches.
- La plupart des victimes ne parlent pas de leur AS, n'osent ni dénoncer ni porter plainte
- La majorité des victimes sont des femmes, mais tout le monde peut en être victime. Les personnes les plus susceptibles d'être agressées sexuellement sont les femmes, les minorités de genre, les enfants et les personnes en situation de handicap.
- Statistiquement c'est les hommes cis qui agressent. Ce qui n'empêche pas que d'autres personnes fassent aussi des AS, car tout le monde baigne dans la culture du viol.

les agressions sexuelles, si elles ont lieu dans tous les milieux socio-économiques, sont renforcées par d'autres discriminations (genre, âge,

---

<sup>7</sup> [https://www.liberation.fr/societe/2015/01/20/viol-pres-de-80-des-agresseurs-sont-des-proches\\_1184288/](https://www.liberation.fr/societe/2015/01/20/viol-pres-de-80-des-agresseurs-sont-des-proches_1184288/)

validisme, grossophobie, racisme, ...). Ces faits permettent de comprendre que les AS sont l'expression d'un rapport de domination et pas l'expression d'une pulsion.

### Le racisme dans la culture du viol

La culture du viol est profondément patriarcale, cissexiste, hétérosexiste et raciste. Elle invisibilise le sexisme qui fait que des AS soient commises, en responsabilisant des individus qui sont décrits comme « différents » et « hors-norme ». En gros, c'est à cause du sexisme qu'il y a des AS mais on fait genre que c'est à cause d'individus déviants. Cette invisibilisation passe par des processus différents selon l'assignation raciale des agresseurs.

1. Les hommes blancs qui commettent des AS sont décrits comme des "fous", des "obsédés sexuels". Cette pathologisation fait d'eux des cas particuliers, des exceptions à la norme.
2. Les AS commises par des hommes racisés sont expliquées par des prétendues différences culturelles. C'est là qu'on voit l'imbrication entre racisme et sexisme dans la culture du viol. Les stéréotypes racistes sur les agresseurs permettent à la société d'externaliser le problème des AS : cela banalise à la fois le sexisme de nos sociétés, en renforçant la culture du viol, et contribue à la reproduction de stéréotypes racistes.

Dans les deux cas on assiste donc à une fabrication de "bons coupables", ce qui fait que c'est jamais la culture sexiste occidentale dans son ensemble qui est remise en question.

Le racisme de la culture du viol se voit aussi dans la surmédiation des AS commises par des hommes racisés. Cette survisibilisation va de pair avec la mise en place de politiques racistes, qui visent par exemple à « faire apprendre » aux étrangers.e.x.s le fonctionnement de la Suisse en matière, entre autres, du « principe d'égalité entre hommes et femmes »<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Voir *L'instrumentalisation du genre : une nouvelle forme de racisme et de sexisme*

Ainsi, la culture du viol sert l'agenda politique<sup>9</sup> patriarcal et raciste. La condamnation des AS en tant que violences isolées commises par des individus déviants fait partie du problème. C'est pourquoi la prison ne sert à rien. C'est contre la culture du viol, contre le sexisme, contre le racisme qu'il faut lutter !

## Outils

On l'a dit tout du long du zine, il y a plein de systèmes d'oppression qui permettent ces AS et contre lesquels il faut lutter. Mais le but de ce fanzine, c'est aussi de partager des réflexions autour des outils concrets pour gérer les AS quand elles ont lieu dans nos cercles plus ou moins proches. Voici donc un mélange de trucs qu'on a lu, vu et réfléchi jusque-là.

### Récit d'un processus de plainte

*Il y a quelques mois, une personne du Gt genre a déposé une plainte contre le gars qui l'a agressé. On a décidé collectivement d'intégrer ce récit dans le fanzine, pour qu'on puisse mieux voir à quoi ça ressemble concrètement de déposer plainte. C'est un vécu parmi tant d'autres.*

*C'est aussi pour ces récits qu'on a voulu écrire ce fanzine : parce qu'on a subi des AS, qu'on ne savait pas comment réagir, qu'on en a discuté entre nous et avec d'autres gens, qu'on a tenté des manières d'y répondre qui nous ont pas (totalement) convaincu/suffi.*

D'abord c'est des injonctions, de proches, d'amiexs, de la famille, du personnel de santé, d'inconnuexs. "T'as porté plainte ? Il faut que t'aïlles porter plainte!! Je t'accompagne à la police si tu veux. Va vite porter plainte! etc, etc.."

C'est aussi un espoir brûlant de justice, que la vérité soit entendue et que l'agresseur soit puni, mais on se rend assez vite compte que ce cas de figure est extrêmement rare.

---

<sup>9</sup> On parle d'agenda politique pour décrire la mise en avant médiatique d'un sujet, ce qui amène à faire passer des lois.

Donc on se décide, il faut maintenant prendre un.e avocat.e, et à moins de connaître d'emblée une personne un peu chouette, il faut passer par un centre d'aide aux victimes qui pourra nous rediriger, donc il ne faut pas être trop pressé.e.x. Si on est en situation de précarité, ou qu'on a pas les moyens de payer environ CHF 200.- d'honoraires de l'heure, il va falloir faire une demande d'assistance juridique auprès de l'état. Demande qui consiste en une dissection détaillée des comptes bancaires, assurances, impôts, revenus, moindre dépenses, et celles des personnes partageant notre nom de famille, notre logement, ou les deux. Après de longues heures de galère dans des montagnes de paperasses incompréhensibles, on a (j'espère) obtenu de l'état qu'il vous paie votre avocat.e. Maintenant, il faut aller porter plainte chez les flics. On nous proposera soit de déposer une plainte écrite, soit d'aller directement en audience accompagné.e.x (notons que passer par la plainte écrite est juste un moyen de nous faire perdre du temps et de l'argent car les flics voudront quand même nous marteler de questions). Depuis l'agression, on a déjà dû la raconter à de nombreuses personnes. Les personnes du centre d'aide aux victimes, notre avocat.e, un.e psy, et potentiellement nos proches, et à chaque fois il faut remuer le couteau dans la plaie.

On arrive au poste, on est traité.e.x comme un numéro, par des agent.es, sans la moindre empathie ou pédagogie, qui nous font revivre en détail ce qui nous est arrivé pour collecter le plus d'éléments possibles. "Qu'est-ce que vous portiez? Pourquoi n'avez-vous rien fait/pas dit non? Est-ce que vous avez donné des signaux contradictoires?". Une fois sorti.e.x du poste il faudra attendre encore, parfois plusieurs mois; soit la plainte sera classée sans suite, soit l'enquête sera ouverte.

Si l'enquête est ouverte, on sera convoqué.e.x devant un.e procureur.e, en confrontation avec l'agresseur, et c'est reparti.

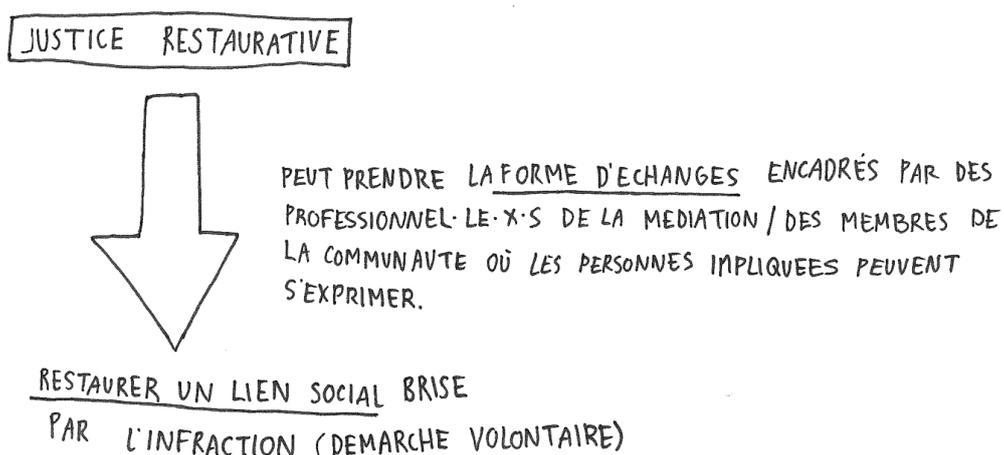
La justice pénale cadre les rencontres, les discours, les procédés, les mots, les rôles, les lieux. Elle agit de façon ultra protocolaire. A pleins de moments, on ne sait pas bien ce qui nous arrive, nous arrive, on se sent pas

à l'aise avec la situation, on doute. On se demande comment répondre à telle question ou telle remarque. On se demande comment agir, est-ce que notre attitude peut porter préjudice à la suite de la plainte.

La condamnation de l'agresseur est rare et quand bien même elle arrive, ça prend du temps, ça ne répond pas à ce qu'on a pu s'attendre pendant si longtemps, c'est déstabilisant. Le soulagement ne vient pas.

## Justices alternatives

Différentes formes de justice existent en dehors du système pénal ou en complément de celui-ci et permettent de repenser les délits et leurs suites. La justice restaurative (JR) et la justice transformative (JT) sont des formes de justice qui permettent de considérer les victimes et mettent l'accent sur une forme de réparation ou/et la transformation sociale plutôt que sur la punition. Dans cette partie notre but est de présenter le fonctionnement de ces deux types de justice alternative mais surtout leurs limites.



### Justice restaurative

La justice restaurative peut s'appliquer à plusieurs types d'infraction, telles que des vols ou des agressions physiques mais dans cette partie on parle d'AS. Elle a pour but de restaurer un lien social qui a été brisé par l'AS. Le but principal de la JR, en particulier dans le cadre des AS, est de se focaliser

sur les besoins de la victime et sur la prise de conscience de l'agresseur. Le processus de la JR est toujours une démarche volontaire (de la part de l'agresseur et de la victime). L'idée est de considérer et de valider le récit de la victime : la croire, la soutenir, l'écouter... Pour la victime, le fait de reprendre du contrôle (raconter son histoire à sa manière, participer à la gestion de l'AS et réfléchir à la suite) permet de mieux gérer les conséquences de l'agression (*ex. sévérité des symptômes de trouble de stress post-traumatiques*). Dans le cas de l'agresseur, la prise de conscience et de responsabilité quant à son AS réduit la possibilité qu'il recommence.

La justice restaurative peut prendre la forme d'échanges encadrés par des professionnel·le·x·s de la médiation ou des membres d'une communauté. L'auteur décrit ses actes, les circonstances, son parcours de vie, peut présenter aussi des excuses. La victime parle de ce qu'elle a vécu lors de l'agression et des conséquences. Chaque personne peut aussi choisir d'amener des personnes de confiance. La démarche est volontaire et ne peut pas avoir lieu sans l'accord des personnes concernées. Parfois, les médiations peuvent mettre en lien des victimes et des auteurs d'un même type de délit mais sans les confronter à leur propre victime ou leur propre agresseur.

### *1. De la création à l'institutionnalisation de la justice restaurative*

Ce processus de justice a été créé et mis en place par les communautés marginalisées et criminalisées par la police, qui ne pouvaient pas avoir recours à la justice pénale après une agression car elles n'auraient pas été entendues/crues (par exemple (par exemple les travailleuse·se·s du sexe, les personnes trans, les personnes racisé·e·s)). Les conditions sociales des personnes marginalisées les ont poussées à réfléchir à d'autres solutions pour la victime, sans exclure l'agresseur. En suisse, l'application de la justice restaurative a été reprise par le système pénal. Depuis une vingtaine d'années, la justice pénale met en place la JR dans certains cas. Dans ce cas, la JR n'est pas utilisée pour remettre en question la justice pénale mais pour la compléter, elle légitime la justice pénale : et c'est grave de la merde.

## *2. La justice restaurative en suisse, c'est quoi les bails ?*

La médiation pénale (MP) est le nom donné à la justice restaurative institutionnelle en suisse. Elle se déroule sur plusieurs séances pendant plusieurs mois. La première loi de médiation pénale est votée à Genève en 2001. 3 ans plus tard, Fribourg met en place une médiation pénale spécifiquement pour les mineur·x·es. Elle est institutionnalisée dans toute la Suisse en 2011 (RTS, 2023). En d'autres mots, cette MP existe dans certains cantons suisses (et des programmes continuent de se mettre en place dans des prisons à Genève), mais il n'y a pas de loi qui l'encadre au niveau fédéral (sauf pour les mineur·x·es). Il existe aussi une association pour la justice restaurative en Suisse, AJURES. Son objectif est de répondre aux besoins personnels et sociaux de chaque personne touchée par une infraction. AJURES propose aussi la possibilité d'entamer un processus de justice restaurative avant de/sans déposer une plainte pénale.

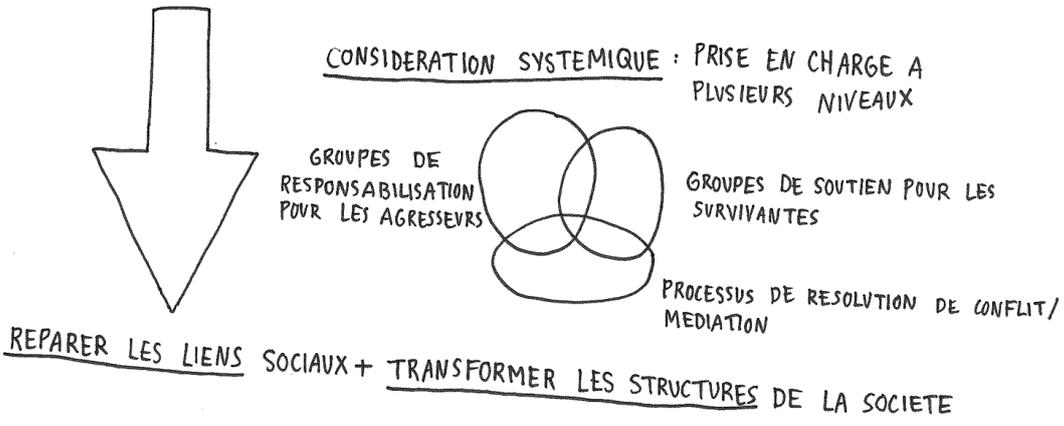
Dans le cas d'une AS, la victime peut choisir de parler avec son propre agresseur, tout en étant accompagné·x·es par un·x·e médiateur·rice. La MP utilise le dialogue restauratif en groupe, où des détenus et victimes de délits similaires peuvent échanger, avec l'aide d'un·x·e médiateur·rice. Ce processus a lieu en prison, ce qui pose un problème majeur : Ce n'est pas possible de restaurer un lien social et de trouver des solutions apaisantes lorsque l'une des personnes concernées est en prison, c'est-à-dire isolée de la société et stigmatisée. **La réappropriation par l'état de la justice restaurative, qui la superpose à une manière punitive de réagir aux conflits, la vide de son sens.**

LA JUSTICE RESTAURATIVE EN PRISON : UNE GROSSE BLAGUE



La justice restaurative telle qu'utilisée par l'état n'a pas pour but de réellement remettre en question la logique de la peine. En effet, les médiations dans les prisons interviennent souvent plusieurs années après la condamnation et n'influencent pas la procédure pénale.

JUSTICE TRANSFORMATIVE



## La justice transformative

La justice transformative (JT) prend + en considération l'aspect systémique des agressions, c'est-à-dire le fait que les agressions ne sont pas le fait d'individus isolés et touchent l'ensemble de la société. La JT est née des savoirs et des pratiques qui ont été mis en place dans les communautés autochtones d'Amérique du Nord. Elle part de l'idée que la société, tout comme l'auteur, est responsable des crimes commis. La justice transformative a deux objectifs :

1. Réparer les liens sociaux (similaire à la JR)
2. Transformer les structures de la société.

La JT agit au niveau individuel, avec les personnes ayant subi/commi un préjudice. Mais aussi, au niveau collectif, pour changer les conditions sociales qui produisent ces différentes formes de violence.

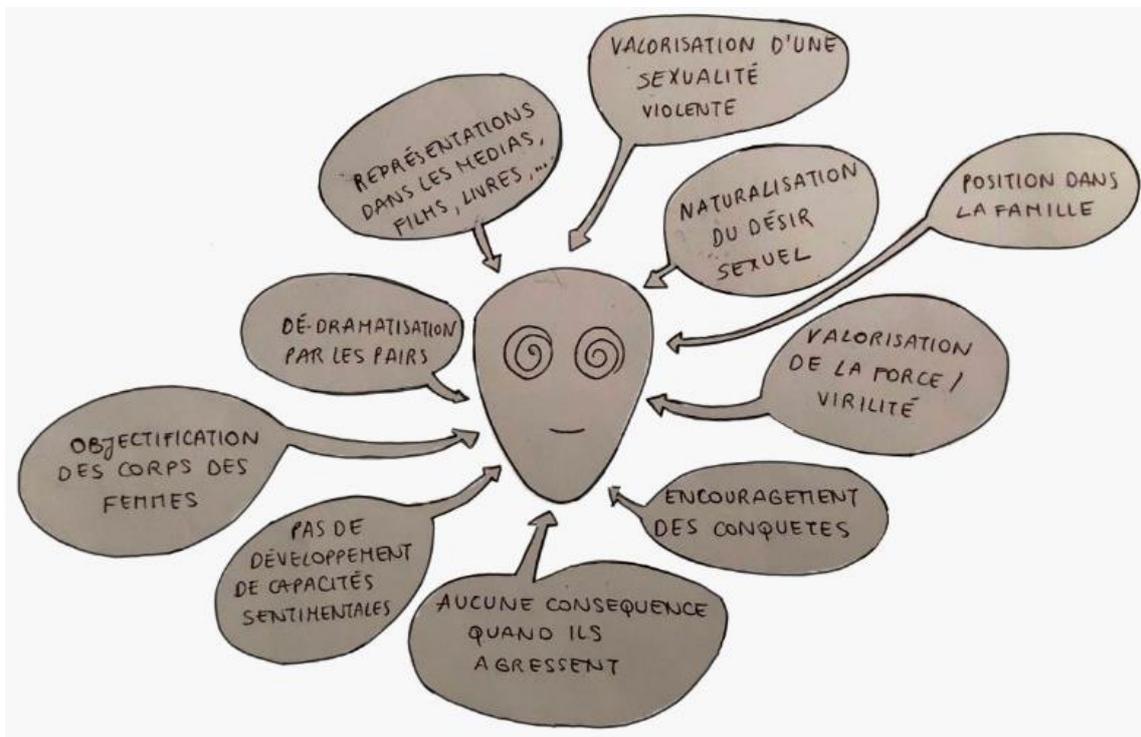
Les processus de justice alternative sont différents en fonction de qui les met en place et s'adaptent aux besoins de la collectivité. Voici les différents lieux où se déroule la JT.

1. Des groupes de soutien pour les victimes
2. Des groupes de responsabilisation pour les agresseurs
3. Des processus de résolution de conflit/médiation

Les premiers groupes, tournés vers les victimes, sont souvent des rencontres fréquentes sur le long terme qui ont pour but de libérer la parole des personnes agressées, légitimer leurs expériences, écouter leurs besoins ainsi que leurs demandes. Le plus souvent, ces groupes prennent place dans un espace en mixité choisie sans mecs cis.

Le groupe d'agresseurs se constitue comme un groupe de travail pour prendre conscience de l'impact de leurs actions, mais aussi de comprendre ce qui permet aux hommes d'agir ainsi (la naturalisation de leur désir sexuel, leur position dans la famille, demander + pas de conséquence quand on agresse + dédramatisation par les pairs + objectification des corps

des femmes + valorisation de virilité/ force + être dépourvu de capacité sentimentale + contexte médiatique/culturel + valorisation d'une sexualité violente + encouragement à faire des conquêtes +...)



Ça paraît parfois déconnecté, difficile à mettre en place, à s'approprier ces pratiques mais gardons en tête que la gestion du conflit existe déjà dans nos quotidiens, à plein de moments de nos vies et à plein d'échelles. Par exemple, en famille, dans nos groupes d'amis, avec ses voisins. On peut essayer de s'inspirer de ce qui fonctionne dans ces moments-là pour trouver des manières de gérer les AS, de comprendre pourquoi elles se produisent et de comment les faire cesser. Une gestion de conflit permet aussi de redéfinir des limites, de réexpliquer les règles collectives etc. C'est en pratiquant ces alternatives que l'on peut mieux se former et mieux agir lors des conflits.

## Les limites et difficultés des justices alternatives

Même en exerçant et en s'appropriant ces pratiques de justice alternative (JR + JT), elles ont certaines limites ou difficultés :

- Elles nécessitent des liens communautaires forts et solides. Il faut qu'un groupe soit prêt à prendre en charge tant la victime que l'agresseur, et qu'il travaille pour une amélioration de tous les liens au long terme.
- Les demandes (ex. exclusion de l'agresseur, vengeance) des victimes peuvent parfois être jugées illégitimes par les personnes qui accompagnent le processus, ce qui peut créer des conflits supplémentaires au sein de ces espaces.
- La charge émotionnelle et le *care* reposent fortement sur les meufs et transpédégouines
- Même si la JT vise à changer et à remettre en cause des pratiques collectives qui produisent des dominations, son application se concentre uniquement sur la réparation du tort causé et la réhabilitation de l'agresseur.

Ces formes de justice ont été imaginées et mises en place par certaines communautés marginalisées pour correspondre à leurs besoins. Quand les systèmes dominants se les réapproprient (à leur sauce, donc mélangées au système pénal), ça invisibilise le travail de ces populations déjà marginalisées. Mais aussi ça se transforme en une pratique vidée de son sens, qui n'est présente que comme façade mais ne change rien en profondeur. Ces justices "alternatives" se doivent d'exister en dehors du système pénal. La transformation du système pénal en quelque chose de "plus acceptable" / "progressiste" en réalité le renforce et empêche de questionner son existence. Même saupoudrées de touches de justices alternatives, la prison et le système pénal sont merdiques. Ce ne sont pas des réformes ou des alternatives au sein de ce système qui vont résoudre ce que la prison prétend résoudre. Il est effrayant de voir que la prison parvient à intégrer à ses pratiques, ces formes de justice qui sont nées de sa critique.

## Dans les groupes d'amiex

### Les AS à l'intérieur des groupes

Des agressions sexuelles sont souvent commises à l'intérieur de groupes de potes ou de groupes militants, associations, groupes de sport ou d'autres activités. Comment agir quand une ou plusieurs agressions sexuelles ont eu lieu à l'intérieur d'un groupe ? Comment peut-on aider collectivement les victimes, tout en sortant de pratiques punitives à l'égard des agresseurs ?

Le but de cette partie n'est pas de donner une marche à suivre sur comment se comporter dans ces situations. Toute situation est différente, et il n'y pas de comportements « qu'il faudrait adopter » pour « bien gérer » collectivement ces situations. Il n'existe pas d'ABC de la « bonne gestion » de ces cas, et la gestion collective n'est pas une injonction non plus.

**Quelques pistes pour activement accompagner unex amiex victime d'AS. Toutes ces idées ne sont applicables que si iel a envie de gérer la situation et d'en discuter avec d'autres gens.**

**Comment les agressions sexuelles pourraient être prises en charge collectivement et par des pratiques sortant de logiques punitives ?**

**Croire la victime:** Il est indispensable de croire la victime et de le lui montrer. Ex : ne pas dire "je veux pas faire l'avocat du diable mais...", "mais tu es sûr.e.x?", "mais l'autre fois tu m'as dis que...". Le discours de la victime peut changer pendant le processus. On n'est pas là pour juger de la véracité des faits.



**Checker régulièrement si la victime veut en discuter ou pas :** C'est toujours compliqué de savoir si la victime veut s'exprimer ou non, ainsi que de savoir quoi lui dire. Il est donc important d'être à l'écoute sur sa volonté d'en parler et respecter son choix (qui peut changer!). La personne qui a subi l'agression pourrait aussi aller très bien et n'avoir besoin de rien en particulier, ou elle pourrait ne pas le savoir tout de suite.

**Être prudent·e·s si on aborde l'agression en elle-même :** raconter une AS peut retraumatiser. C'est pas forcément utile d'en parler (ni de poser des questions dessus) si la personne n'a pas la volonté de le faire. C'est possible de bien accompagner une personne sans connaître les détails de l'agression. C'est important de faire la différence entre ce qui est de l'ordre de la curiosité et ce qui peut vraiment aider la personne.

**Réfléchir ensemble à comment gérer au mieux la situation :** ça peut être difficile pour la victime de savoir ce qu'elle veut ou de quoi elle a besoin. Prendre en charge la situation collectivement, ça peut aussi vouloir dire lui proposer de réfléchir ensemble sur ce qu'il faut mettre en place pour l'accompagner. Il est important de lui demander si elle a envie que des discussions collectives se fassent et de quelle manière (avec combien et quelles personnes, avec ou sans elle, de quels sujets plus particulièrement, etc.). En gros : ne pas forcément attendre qu'elle prenne des décisions et les communique à ses potes, mais plutôt l'épauler dans le processus. Par exemple discuter avec elle de si elle veut parler à son agresseur (et quand, comment, où) plutôt qu'elle soit obligée d'y réfléchir seule.

**Proposer des trucs concrets à la victime,** pour que ce ne soit pas qu'à elle de trouver des manières d'aller mieux, pour essayer de sortir du "tu dis si t'as besoin de quoi que ce soit!". Par exemple, selon la situation : Tu veux aller te balader demain pour se changer les idées? Tu veux que je t'accompagne à une permanence juridique pour poser des questions? T'as dit que tu voulais aller à cette conférence, tu voudrais qu'on y aille ensemble? Tu veux lire ensemble cette brochure féministe? T'as envie

qu'on aille vider une bouteille de coca et de la farine dans sa boîte aux lettres? (ça colle et c'est chiant à nettoyer)

**Lui proposer d'aller voir unex psy ou une asso spécialisée dans les AS** et faire les démarches avec elle si elle le souhaite. Ces démarches peuvent être difficiles à entreprendre si on est seules. En suisse, on peut aller sur le site [psychologie.ch](http://psychologie.ch) pour trouver unex professionnelles. C'est possible de trouver des psy remboursés en majorité par l'assurance de base (avec une ordonnance du/de la médecin généraliste) et qui sont spécialisés dans les questions d'AS, de traumatismes,...

**Discuter avec la victime du type de lien qu'elle souhaite établir (ou pas) avec l'agresseur** : est-ce qu'elle veut discuter avec lui ? Avec l'aide d'une autre personne ? Est-ce que ça la fait stresser d'être dans un espace avec lui ? De le croiser ? D'être seule avec lui ?

**Discuter de l'après de l'agression** : Parfois, les suites d'une agression peuvent être douloureuses. C'est cool de soutenir la victime sur le long terme, par exemple en discutant avec elle de comment ça s'est passé chez les flics (si elle y est allée), avec les proches qu'elle a mis au courant, quand elle a recroisé l'agresseur, quand elle est retournée à tel endroit, etc.

**Politiser l'AS** : ça peut permettre de se réapproprier son vécu par la rencontre avec d'autres personnes qui ont subi des AS, par la construction d'une solidarité entre meufs et transpédégouines, par l'organisation d'actions qui nous font nous sentir fortes, par de l'énergie mise dans une lutte ou une activité précise si celle-ci nous permet de nous donner de la force.

Pour plus de pistes tu peux notamment aller voir la brochure « Soutenir un-e survivant-e d'agression sexuelle ».

## **Qu'est-ce qu'on peut mettre en place dans un groupe pour empêcher qu'une AS se reproduise ?**

**Analyser en tant que groupe les éléments qui ont participé à l'agression :** une AS n'est pas un événement isolé et incompréhensible, c'est permis par tout un tas de facteurs (cf. partie 2. *sociologiser les agressions sexuelles*) Dans un groupe de potes, si quelqu'un agresse quelqu'un d'autre, ça veut souvent dire qu'il existait des problèmes avant ça. Ça peut être d'autres signes de violence (insultes, moqueries, drague insistante, contacts physiques invasifs, ...) ou des ambiances favorisant les comportements sexuels non consentis (groupes axés sur les soirées et l'alcool ou d'autres drogues, ou de chopage intensif<sup>10</sup>). C'est aussi des dynamiques internes déséquilibrées (par l'ancienneté, l'âge, le statut/rôle dans le groupe, la prise de parole/de place, ...). La position sociale dans la vie (genre, classe, race etc.) crée également des déséquilibres dans le groupe. Tout ça rend possible une AS, et a aussi une influence sur la manière dont elle est gérée après coup (par exemple qui est cru.e.x, qui est soutenu.e.x par le groupe...). Pour réagir collectivement aux agressions et éviter qu'elles se reproduisent, on peut tenter de mettre le doigt sur ce qui est problématique dans les relations et dynamiques de groupe. Cette réflexion peut se mener avec ou sans la victime, dépendamment de sa volonté.

**Politiser les AS + traiter des questions féministes en groupe :** Comprendre les AS comme quelque chose de systémique, en parler en groupe permet de les politiser et de lutter contre leur existence dans le groupe. Traiter les questions féministes dans un groupe d'amis peut se faire par exemple en lisant des fanzines, en allant en manif sur la question ensemble, en rejoignant un groupe féministe ensemble.

---

<sup>10</sup> Par ça on parle des groupes où le fait de se choper les uns les autres est normalisé et encouragé. C'est pas un truc négatif mais le fait que ça participe à la culture des soirées/des groupes peut flouter les différences entre rapports consentis et non-consentis.

### **Prise en charge de l'agresseur, taffer sur son AS / comportement :**

C'est peut-être dur de cerner exactement quelle forme cette pédagogie doit prendre : lui faire des cours de féminisme ? Le mettre face à son acte ?

Après une dénonciation, on peut décider de faire un travail de prise en charge collectif de l'agresseur pour éviter qu'il recommence, évidemment cela peut être fait seulement si celui-ci reconnaît les faits et est ouvert à se remettre en question. Ce travail collectif peut être souvent difficile car on peut vite avoir tendance à se renvoyer la balle pour savoir qui s'occupe d'initier cette prise en charge ou qui est prêt à le faire. L'enjeu est aussi que ce rôle d'éducation ne se retrouve pas par principe et uniquement endossé par une meuf / transpédégouine, ce qui est souvent le cas.

S'il y a une gestion autonome entre mecs cis il faut faire aussi attention que ça parte pas non plus dans un truc mascu entre mecs. On peut aussi très bien diviser cette prise en charge au sein du groupe en menant une discussion avec un mec cis (à qui l'agresseur peut s'identifier) et une autre personne qui n'est pas un mec cis pour rappeler un peu certaines bases (respect, consentement, etc..) et replonger aussi dans la chronologie/ généalogie de l'AS. Cette discussion permet de décortiquer chaque étape avec l'agresseur (avant/pendant et après l'agression), d'analyser chacune de celles-ci avec l'agresseur.

### **Exclusion**

Parfois, la victime d'agressions sexuelles veut exclure son agresseur (temporairement ou non) de son groupe d'amis/assoc/collectif. Il est également possible que ça soit ressenti de manière collective et/ou individuelle par d'autres membres du groupe. L'exclusion de l'agresseur et les réflexions/ discussions quant à cette exclusion, peuvent donc être gérées autant individuellement que collectivement, en fonction de la situation/ des besoins de la victime.

Cette partie montre que l'exclusion est un potentiel outil d'autodéfense féministe parfois nécessaire pour que la victime puisse à nouveau se sentir bien et en sécurité dans le groupe. Il y a des débats dans les milieux

féministes sur la place de la violence dans les AS. Certainexs (genre Elsa Deck Marsault dans le livre *Faire justice*) disent que la violence contre les agresseurs ça reproduit celle de la police (elle dit même que les militantexs de gauche font pire que la police : pire gênant et hardcore de comparer des militantexs de gauche à une institution meurtrière). D'autres (genre le fanzine *Ceci n'est pas un call out*) disent que c'est okay d'utiliser l'autodéfense féministe pour répondre aux AS et n'est pas comparable à ce que fait la police.

L'exclusion / la dénonciation (publique ou privée) peuvent être des formes de justice autonome qui donnent à la victime une marge d'action possible. Ces dernières s'opposent aussi au discours autour de la non-violence, qui impose un silence à la victime et culpabilise ses émotions (colère, envie de vengeance, ...). Il est aussi intéressant de se demander qui l'on protège réellement par cette valorisation de la non-violence?

En effet, interdire la violence à la victime peut mettre au deuxième plan ses besoins de la victime. Cette démarche mène aussi souvent à une auto-exclusion de la victime afin d'éviter son agresseur dans son groupe d'amiexs. Enfin, ce type de discours rentre également dans une dévalorisation de l'autodéfense populaire, employées dans différentes luttes et pratiques révolutionnaires (ex: black bloc, pink bloc, femmes kurdes au sein du PKK). Il renforce également une vision uniforme des violences qui fait croire qu'elles sont toutes équivalentes, peu importe d'où elles viennent (de l'état, des groupes d'amiexs, des individus).

Or, **“se défendre par la violence est de l'autodéfense, pas du carcéralisme ou de la “justice punitive”<sup>11</sup>”**.

Ainsi, on pense qu'il est indispensable de ne plus comparer, à la même échelle, la logique carcérale et les outils d'autodéfense féministes. Cette horizontalisation des modes d'actions, rentre dans une logique culpabilisante pour les victimes. Celles-ci se retrouvent ainsi jugées

---

<sup>11</sup> Idem

comme des adhérentes à la justice punitive et à la prison. Cependant, le rapprochement même de ces deux modes d'actions repose sur un manque de connaissance du milieu carcéral et de ses pratiques internes. La logique carcérale se fonde sur une logique de l'enfermement et d'un isolement semi-total (voir total) de la société, qui n'est pas comparable à une exclusion d'un groupe d'amis/assoc/collectifs.

L'exclusion a été comparée à cette logique par "l'isolement social" qu'elle pourrait entraîner pour l'agresseur. Néanmoins ces réflexions replacent à nouveau l'agresseur au centre de l'attention et tendent à nier les besoins potentiels de la victime.

L'exclusion peut être perçue dans certains cas comme une solution définitive, qui réglerait toute forme d'agression au sein d'un groupe d'amis, d'associations ou d'un collectif de manière permanente.

Toutefois, c'est pas parce qu'il y a exclusion que d'autres agressions peuvent pas avoir lieu.

Ce qui peut être dangereux en se limitant à exclure l'agresseur d'un groupe est de le considérer comme le "seul méchant". Ça fait qu'on oublie de questionner aussi ce qui lui a permis d'agresser. Les dynamiques internes dans un groupe d'amis participent à créer les AS (cf. p.38).

Voilà quelques pistes de réflexions concernant l'outil de l'exclusion dans le cas d'AS, le but de cette partie n'étant pas de donner des solutions toutes faites.

## **La vengeance**

De la même façon que l'exclusion des agresseurs peut être un besoin des victimes, la vengeance peut l'être aussi. Le fanzine "*Toute rage dehors*" regorge de témoignages de personnes qui se sont vengées de leur agresseur, seules ou en groupe, physiquement et/ou psychologiquement. Certains ont tenté d'empêcher leur agresseur de se rendre à des exams importants, d'autres ont tagué sa porte, certains l'ont suivi pour le

tabasser à plusieurs. Avoir des exemples, lire ces récits, permettent d'étendre les possibilités de ce qu'on peut faire après une AS. On entend très souvent dans les discours ou sur les pancartes des manifs, que le "féminisme n'a jamais tué personne" et c'est souvent une manière de légitimer les luttes féministes. Déjà, c'est faux, des meufs se sont déjà vengées d'agresseurs allant parfois jusqu'à les tuer. De plus, c'est une façon de geler tous un tas d'actions d'auto-défense pour lutter contre le patriarcat. Ces discours nous maintiennent dans un rôle passif. On nous demande (implicitement) de pleurer et/ou d'être détruite après des AS mais jamais d'y répondre par la colère, de nous défendre.

La vengeance peut aussi agir pour dissuader. C'est l'idée qu'on veut faire peur à l'agresseur pour qu'il ne recommence pas, sur nous, sur d'autres. Le faire flipper. Alors oui ça ne marche pas toujours mais ça peut aider et/ou rassurer dans certains cas.

La vengeance part souvent d'un besoin de "rétablir l'équilibre", de se faire justice soi-même. Se venger peut soulager, redonner confiance. On veut pas dire que ça provoque toujours ça, dans certains cas ça peut être difficilement vécu (être replongé dans l'agression, être déçue de ne pas ressentir de soulagement, avoir peur des répercussions, etc.).

On entend souvent dire au sujet de la vengeance : *Mais, est-ce que ce ne serait pas reproduire précisément le système pénal ? , ça reproduit une logique de punition.* On s'est aussi posé la question collectivement mais on a très vite conclu qu'on ne peut pas comparer des personnes qui vont boucher la serrure avec des cure-dents de leur agresseur à un système qui enferme, qui punit, qui opprime.

Pour les AS y'a une sorte d'illégitimité à être dans cette colère, de donner cette réponse. Ce discours, c'est à nouveau, un moyen de confisquer les outils qu'on a pour nous demander à la place d'être morale, compréhensive, donner un pardon. Les violences ne sont pas au même niveau. Alors, si une personne victime d'AS souhaite se venger de son

agresseur, on l'accompagnera, on s'organisera avec elle, on prendra soin de ses besoins.

## Conclusion ?

En gros, on n'a pas du tout la prétention de donner une recette miracle pour faire face aux AS. Notre but c'était de montrer que la justice pénale est merdique et ne permet pas de gérer les AS.

On a été très théoriques sur pourquoi **c nul** la prison, la justice punitive, l'intégration institutionnelle des justices alternatives pompées par des dynamiques néocoloniales, les procédures interminables, la psychologisation et l'individualisation des AS.

Mais évidemment, il y a toujours tension entre théorie et pratique. Pour sortir de cette logique pénale, on ne veut pas adresser des injonctions individuelles aux victimes d'AS, mais s'organiser toutes ensemble pour mettre en place des solutions alternatives. C'est utile de savoir qu'il y a d'autres choses que l'on peut faire : défoncer la voiture de son agresseur, ou organiser une prise en charge tant de la victime que de l'agresseur dans son groupe de potes. Il n'y a donc pas de recette miracle, non. L'idée surtout c'est de montrer ce qui existe, ce qui est possible, et ce que ça engage, tant concrètement (c'est quoi de porter plainte en fait ?) que théoriquement (s'en remettre à la justice ça a quoi comme conséquences ?). Bref, c'est difficile parce que les critiques proposées par la gauche incitent à boycotter la justice pénale et l'état et à réfléchir aux alternatives, mais la réalité nous contraint souvent à nous tourner vers des manières de faire qui ne nous satisfont pas.

Écrire ce fanzine c'est aussi tenter de proposer du concret et, d'une certaine façon peut-être, de faire advenir la réalité que l'on souhaite, petit à petit. On a donc beaucoup réfléchi au format, au langage, au jargon etc. afin de le rendre le plus accessible et le plus maniable possible. Y'a pleins de choses

à redire, changer, modifier, l'idée c'est que chacun puisse s'en emparer, prendre ce qu'il veut, questionner des parties, etc.

Aussi, on est trop motivé de recevoir des critiques / idées / suggestions (à l'adresse mail [genre@cuae.ch](mailto:genre@cuae.ch) ou sur insta @gt.genrecuae) !

signé le gt genre

# Ressources (livres, articles, podcasts, associations etc.)

Voilà une liste des ressources (catégorisées selon les parties du fanzine) qu'on a utilisées et/ou qui sont intéressantes et liées aux sujets.

Justice Pénale = Nul

## Livres et articles

Angela Davis (2003) *La prison est-elle obsolète ?*

Angela Davis (2004) *Une lutte sans trêve.*

Catherine Baker (2004) *Pourquoi faudrait-il punir ?*

Gwenola Ricordeau (2019) *Pour elles toutes. Femmes contre la prison.*

Gwenola Ricordeau (2021) *Crimes et peines.*

Gwenola Ricordeau (2023) *1312 raisons d'abolir la police*

Geoffroy de Lagasnerie (2016) *Juger. L'État pénal face à la sociologie.*

Didier Fassin (2017) *Punir. Une passion contemporaine.*

Collectif La brèche (2022) *Un peu de bon sens que diable.*

Paul Roché (2022) *Que fait la police ? Et comment s'en passer.*

Collectif (2021) *Défaire la police.*

Jackie Wang (2019) *Capitalisme carcéral*

Simon Patrick (2016), La condition carcérale et les minorités. Entretien avec Didier Fassin, *Mouvements.*

## Film, Revues, collectifs, sites

Aya Duverney (2016) *The 13th* (Docu sur la continuité entre système esclavagiste et système carcéral aux États-unis, dispo sur netflix)

La revue L'Envolée (<https://lenvolee.net/>)

Parlons prisons (<https://parlonsprisons.noblogs.org/>) et leur texte fondateur Brisons les murs

Enquête critique : plateforme de recherche en science sociale par et pour les luttes <https://enquetecritique.org/>

Les agressions sexuelles sont produites socialement

## Livres et articles

Suzanne Zaccour (2019) *La fabrique du viol: essai.* Leméac.

Iris Brey et Juliet Drouar (dirigé par) (2022) *La Culture de l'inceste*.  
Isabelle Clair (2012) Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel, *Agora débats/jeunesses*.  
Isabelle Clair (2023) *Les choses sérieuses*  
Dorothy Dussy (2013) *Le berceau des dominations: anthropologie de l'inceste*.  
Valérie Rey-Robert (2019) *Une culture du viol à la française*  
bell hooks (2004), *La volonté de changer*.  
Kelly Liz (2019), Le continuum de la violence sexuelle. *Cahiers du genre*, (1), 17-36 traduction de Tillous Marion.  
Nelly Arcan (2001) *Putain*, Seuil  
Laure Bereni & besties (2020) *Introduction aux études sur le genre*  
Patricia Roux & besties (2007) L'instrumentalisation du genre : une nouvelle forme de racisme et de sexisme. *Nouvelles Questions Féministes*, 26, 92-108.  
<https://doi.org/10.3917/nqf.262.0092>  
Christine Delphy (2006) Antisexisme ou antiracisme ? Un faux dilemme. *Nouvelles Questions Féministes*, 25, 59-83.  
<https://doi.org/10.3917/nqf.251.0059>  
Roux P., Gianettoni L. & Perrin C. (2007). L'instrumentalisation du genre : une nouvelle forme de racisme et de sexisme. *Nouvelles Questions Féministes*, 26. pp. 92-108. <https://doi.org/10.3917/nqf.262.0092>

## **Vidéos**

Grégoire Simpson (2021) *Julien de Damso vu par la sociologie*  
[https://www.youtube.com/watch?v=UMZAZCnRbds&t=28s&ab\\_channel=GregoireSimpson](https://www.youtube.com/watch?v=UMZAZCnRbds&t=28s&ab_channel=GregoireSimpson)  
Woody Allen (1972) *Everything You Always Wanted to Know About Sex .... But Were Afraid to Ask (EW)*  
extrait disponible ici: <https://www.youtube.com/watch?v=ZPnopzv2f0c>

## **Spectacle**

Dolo Andaloro (2023) Dissection Putain de de Folle (daprès les romans *Putain* et *Folle* de Nelly Arcan)

Les outils de réponses alternatives aux AS

## **Livres, articles et fanzines**

Elsa Deck Marsault (2023) *Faire justice*.

Laurence Ingenito et Geneviève Pagé (2014) Entre justice pour les victimes et transformations des communautés : des alternatives à la police qui épuisent les féministes. *Mouvements*.

Sarah R. Edwards et ses potes (2014) Denying rape but endorsing forceful intercourse: Exploring differences among responders. *Violence and Gender*, <https://doi.org/10.1089/vio.2014.0022>

Hanaline Brel et Émilie Fourment (2017). « Femmes, frappez en retour ! »: La lutte féministe contre les violences sexuelles en milieu militant, en France et en Allemagne.” *Mouvements*, <https://doi.org/10.3917/mouv.092.0076>

Jean Bérard (2014) « Dénoncer et (ne pas) punir les violences sexuelles ? Lutttes féministes et critiques de la répression en France de mai 68 au début des années 1980 », *Politix*.

Fanzine “Toute rage dehors”

<https://www.infokiosques.net/spip.php?article1738>

Article renversé “Que faire quand on agresse quelqu’un”

<https://reverse.co/analyses/article/que-faire-quand-on-a-agresse-quelqu-un-e-3643>

### **Films, émissions et sites**

Film de Jeanne Henry (2023) *Je verrais toujours vos visages*

Chiffre de récidive (justice restaurative) : [https://infoprison.ch/wp-content/uploads/2020/11/mediation\\_carcerale\\_peine\\_en\\_Suisse-C.Q.-03.2018.pdf](https://infoprison.ch/wp-content/uploads/2020/11/mediation_carcerale_peine_en_Suisse-C.Q.-03.2018.pdf)

RTS (2023, 11 avril). *Justice restaurative, où en est-on en Suisse? Interview d'Anne Catherine Salberg*.

Les Couilles sur la table (2023-2024), *Nous faire justice* (série d'épisodes)

AJURES association pour la justice restaurative <https://ajures.ch/>

On est le **GT Genre** (groupe de travail féministe) de la cuae, le  
syndicat de l'uni de genève

Notre politisation s'ancre dans un féminisme  
matérialiste/marxiste, ce qui veut dire pour nous  
principalement 3 choses :

**(1)**

On pense le genre comme un rapport social de pouvoir  
(d'exploitation, de domination, de discrimination) ; le genre au  
singulier comme système social et non les genres au pluriels  
(identité de genre personnelle) qui individualisent une réalité  
avant tout structurelle. On se concentre donc sur l'effet de ce  
rapport social.

**(2)**

Le genre et le sexe sont des constructions sociales ; la  
réduction de la réalité de la diversité des corps à deux boîtes  
binaires (hommes et femmes) produit et soutient le système  
de genre en faisant passer cette division sociale comme  
naturelle et biologique. (cf la brochure "sexesss" trouvable en  
ligne).

**(3)**

On est pour l'abolition du genre, et du capitalisme, système  
économique qui fonctionne de pair avec le système de genre  
(et de race, de classe) pour produire de la domination et de  
l'exploitation.